Création d’un réseau de solidarité d’hébergement d’urgence

**I Etat des lieux**

Nous sommes parties du constat qu’en matière d’hébergement temporaire, certains étrangers (en attente de régularisation, mineurs étrangers isolés en attente d’évaluation au SAEMIE et d’autres encore) restent démunis et sans alternatives.

Nous avons donc contacté les réseaux de solidarité déjà actifs à Bordeaux afin d’établir un état des lieux de ce qu’il se fait déjà.

Parmi les réseaux existants, Welcome propose un hébergement aux demandeurs d’asile majeurs et célibataires, dans l’attente d’obtenir une place en CADA sous six mois. Il est possible également à titre exceptionnel d’héberger une famille si cette dernière fournit la garantie qu’une place en CADA lui est réservée et qu’elle a seulement besoin d’un hébergement pour une période de transition (généralement une semaine).

**II Bénéficiaires**

Au vu de ces constats et de l’offre d’hébergement proposée déjà sur Bordeaux, nous avons donc décidé de donner priorité, compte tenu de leur vulnérabilité, aux :

* mineurs étrangers isolés non pris en charge par l’ASE, suite à l’évaluation, du fait de leur « majorité » ou de leur « non isolement » et étant en demande de recours (durée d’accueil nécessaire entre 2 et 4 mois).
* mineurs étrangers isolés n'ayant pas encore passé l'évaluation préalable obligatoire à la prise en charge par le Conseil Départemental. Dans ce dernier cas, l'hébergement ne dure pas plus de trois jours, sauf dans le cas d’une saturation du service d’évaluation.

**III Durée d’accueil**

Compte tenu des délais actuels évoqués pour les mineurs, et des possibilités des accueillants, nous avons délimité, pour ce début de projet, une période d’accueil totale de 3 mois (période qui pourra s’étendre en fonction du nombre d'accueillants par la suite).

Afin de rendre cela possible, l’accueil est partagé entre plusieurs accueillants : la personne hébergée change de foyer toutes les 3 semaines.

Nous élaborons ici un cadre de principes, dans un objectif de clarté, mais nous précisons que la durée d’accueil pourra être modulable en cas d’exception et en fonction des situations personnelles des accueillants. Les accueillants pourront ainsi accueillir seulement sur une semaine ou un week-end pour des situations d’urgence par exemple.

**IV Les accueillants**

Ils sont trouvés grâce aux différents réseaux du collectif.

Ils contactent le collectif s'ils sont intéressés par ce projet et nous les rencontrons et leur expliquons les détails de fonctionnement ainsi que les règles et valeurs qui encadrent le réseau, de manière à ce qu'ils soient en possession de l’ensemble des informations pour prendre leur décision. Un questionnaire sera également prévu.

Il sera important également de préciser aux accueillants les éventuels risques qu’ils encourent à accueillir des mineurs chez eux.

Suite à cette rencontre, s'ils acceptent, ils seront amenés, comme pour les demandeurs, à signer la charte d’accueil. Ils nous feront ensuite parvenir leurs disponibilités en s’engageant à accueillir, dans l’urgence ou non, des demandeurs sur ces temps-là.

Lors de l’accueil, un membre du collectif se tiendra toujours à la disposition de l’accueillant pour faire en sorte que cela se déroule dans les meilleures conditions pour les deux parties, et que chacun ne se sente jamais isolé dans cet accueil. Des bénévoles du réseau auront ainsi le rôle de coordinateur : pour faire les présentations entre le jeune et les accueillants, mais aussi en cas de problème entre eux.

Pour favoriser également ces conditions favorables à l’accueil, nous avons pensé qu’il était indispensable d’instaurer une communication entre tous les accueillants, afin d’échanger des expériences et des conseils. Nous prévoyons donc la mise en place de temps de partage et de rencontre entre eux.

Nous mettrons également à disposition des accueillants un annuaire des associations membres du collectif et de celles qui pourraient être utiles à la personne hébergée.

**V Fonctionnement du réseau**

Pour la mise en place du réseau, nous avons convenu de former un collectif avec plusieurs associations de Bordeaux afin d’élargir le réseau, et le nombre d'accueillants, et de permettre une organisation plus structurée.

Nous insistons sur le fait que ce projet a vocation à pallier à un dysfonctionnement et non pas à devenir une solution à terme. Il s’agit d’une réponse au problème des MIE se trouvant sans possibilité d’hébergement, mais nous gardons en tête l’objectif de faire valoir au service public qu’il est indispensable de trouver une solution durable pour ces jeunes et que nous ne sommes pas un substitut. En cela, l’action du collectif sera un véritable atout : nous pourrons ensemble élaborer un plaidoyer à l’attention de la préfecture et du Conseil Départemental (cela permettra aussi une reconnaissance du collectif).

Concrètement, lorsqu’un mineur sans hébergement est repéré par un des membres du collectif, il est orienté vers le réseau qu’il contacte par mail ou par téléphone. Concernant l’utilisation du téléphone, elle va dépendre du nombre de personnes volontaires pour l’organisation. Si nous sommes assez nombreux, nous pourrions envisager d’organiser une permanence téléphonique et que celle-ci soit gérée par un volontaire différent chaque jour de la semaine. Il y aurait également deux lignes téléphoniques : une à disposition des associations membres du collectifs et permettant d’orienter les demandeurs vers nous, et une pour la coordination et pour les personnes déjà présentes au sein du réseau.

Lors de cette prise de contact, si un accueillant est disponible, nous expliquons à la personne demandeuse les règles de fonctionnement du réseau ainsi que la charte d’accueil à signer. Si elle les accepte nous prenons contact avec l'accueillant et organisons la rencontre.

S’il n’y a aucun accueillant disponible à ce moment-là, nous mettons son nom sur liste d’attente.

Pour les détails pratiques du quotidien (comme par exemple, les clés, les horaires…), ils seront discutés entre les accueillants et la personne hébergée. Pour les accueils courts (sur quelques jours pour les MIE en attente de l’évaluation), il est possible d’héberger le jeune sur un canapé, mais dès lors que l’accueil est plus long, il est nécessaire de disposer d’une chambre supplémentaire.

Il est aussi important de préciser qu’aucune aide financière n’est requise auprès de la famille, mais que les repas du matin et du soir sont compris dans l’accueil.

Dans un second temps et lorsque le réseau sera plus organisé, nous avons évoqué l’idée de la création d’un accueil de jour au sein d’un local avec des bénévoles sur place qui seraient susceptibles de proposer des activités et une présence aux mineurs durant la journée.